

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

**COLLEGE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE
DES RESSOURCES PETROLIERES
(CCSRP)**

RAPPORT ANNUEL

2002

INTRODUCTION

Le Collège célèbre, en cette fin de l'année 2002, ses deux années d'existence. Si les membres sont satisfaits, dans l'ensemble, des progrès accomplis au cours de cette période, ils mesurent bien, cependant, l'ampleur de la tâche qui les attend.

En effet, au moment où le pays s'apprête à vivre un moment historique l'année prochaine, avec l'arrivée des toutes premières recettes du pétrole, les regards sont tournés vers le Collège. L'institution devra donc continuer à travailler davantage pour être à la hauteur des espoirs placés en elle par des millions de citoyens.

Le présent document est le deuxième rapport annuel du Collège. C'est à travers lui que les membres rendent compte, au Gouvernement tout d'abord, et à l'ensemble de la population tchadienne ensuite, de ce qui a été accompli par le Collège en cours d'année.

Il contient deux grandes parties, la première consacrée aux activités générales de l'institution et la deuxième au contrôle de l'exécution du bonus pétrolier, prélude à la gestion des ressources pétrolières.

I. ACTIVITES DU COLLEGE EN 2002

(i) Installation

Un évènement important de cette année est, sans doute, l'installation du Collège dans un nouveau local, loué à cet effet, au centre-ville de N'Djamena, plus précisément à l'immeuble de la STAR National.

En effet, jusqu'à maintenant, le Collège, par l'intermédiaire de son Président, utilisait les bureaux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) pour ses réunions et son travail quotidien.

Cette location devrait, en principe, être temporaire, en attendant qu'un bâtiment lui soit construit par le Gouvernement sur un prêt de la Banque Mondiale (Projet Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière, GEPP). Mais, comme dans le cas de véhicules et photocopieuse promis au Collège depuis le début de 2001 par la Cellule Economique et non encore reçus à ce jour, il risque de se passer beaucoup de temps avant le déménagement du Collège dans son bâtiment.

Ainsi, depuis le 3 octobre 2002, dans la perspective pour le Collège de continuer à être opérationnel, un personnel comprenant une Assistante de Direction, deux gardiens, deux chauffeurs et deux coursiers assurent une permanence du nouveau siège.

Quelques mobiliers de bureau ont été achetés sur la part des dotations budgétaires que l'Etat a alloué en début de l'année 2002. Pour le moment, le Collège ne peut envisager de

recruter immédiatement les cadres supérieurs, dont il a pourtant grand besoin, vu l'exiguïté des locaux, le manque de matériels informatiques et de mobiliers de bureaux.

Il faut souligner que ce local a été loué depuis mai 2002 mais malheureusement, le manque de mobilier a fait qu'il n'a été occupé qu'en octobre 2002, comme indiqué ci-dessus.

(ii) Règlement Intérieur

Le Collège a adopté son Règlement Intérieur, comme stipulé à l'article 15 du décret 168, au cours d'une réunion tenue le 25 mars 2002. Ce document, qui définit les règles qui régissent son fonctionnement interne, résume les fonctions du Collège, établit les prérogatives et obligations des membres du bureau ainsi que les devoirs et droits de tout un chacun, y compris le personnel administratif. Il sert, par conséquent, de guide aux membres afin de les aider à mieux cerner les contours de leurs missions.

(iii) Manuel de Procédures

Un autre fait marquant de cette année est la préparation du Manuel de Procédures qui fut achevée en décembre 2002 à la grande satisfaction des membres du Collège.

Le document contient sept chapitres et sept annexes. Les trois chapitres les plus importants sont le quatrième, le sixième et le septième qui traitent, respectivement, du Contrôle et de l'Utilisation des Revenus Pétroliers, du Contrôle du Collège en matière de Dépense et du Fonds pour Générations Futures.

Des discussions sont en cours avec toutes les parties concernées (le Gouvernement, les bailleurs) afin de finaliser le document.

II. INTERVENTIONS DU COLLEGE EN 2002

(i) Exécution du budget 2002

L'exécution du budget 2002 du Collège (voir Tableau 1, ci-dessous) s'est clôturée par un niveau total de dépenses de 86.266.946 FCFA, dont 4.550.000 FCFA au titre de paiement de loyer des bureaux, financé par le crédit GEEP. Le reste des dépenses hors loyers, (81.716.946 FCFA) a été financé par la dotation de l'Etat.

Le Collège a donc pu réaliser des économies d'un montant de 18.283.054 FCFA sur les 100.000.000 FCFA mis à sa disposition par le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre du budget 2002.

D'autre part, soucieux de bien gérer ces ressources, le Collège a négocié avec sa banque, la Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB), la rémunération de son compte et dont les intérêts générés seront versés au crédit du Compte du Trésor ouvert dans les livres de la BEAC.

Ainsi, les intérêts bancaires, reçus sur ses dépôts par le Collège au cours de l'année, se sont élevés à 623.542 FCFA et ont été reversés au Trésor Public le 17 décembre 2002.

Pour ce qui est des autres postes de dépenses, les indemnités des membres se sont chiffrés à 37.551.612 FCFA, ceux des deux nouveaux membres ayant été payés suivant leur prise de fonction.

Il faut souligner que le décret fixant les indemnités des membres du Collège n'a été signé que le 7 juin 2002. Il a pris effet à partir de juillet 2001 et son montant est de 350.000 FCFA par mois.

**Tableau 1 : Exécution du budget du CCSRP en 2002
(en FCFA)**

Poste de dépense	Exécuté	Budget
BUDGET COURANT:	78.771.946	303.225.000
Indemnités	37.551.612	37.800.000
Régularisation indemnités exercice 2001	18.900.000	18.900.000
Salaires personnel d'appui	2.821.717	22.320.000
Fonctionnement dont :	16.348.617	70.480.000
Fournitures de bureau	(638.055)	(2.000.000)
Entretien moto, carburant	(1.711.730)	(5.700.000)
Entretien véhicules	--	(4.100.000)
Eau/électricité	(326.200)	(12.000.000)
Téléphone, fax, Internet	(4.683.861)	(8.000.000)
Missions de contrôle	--	(18.000.000)
Publication rapports	(1.462.500)	(2.200.000)
Frais de représentation	--	(2.000.000)
Location bureau	(4.550.000)	(8.400.000)
Divers	(2.976.271)	(8.080.000)
Formation et voyages d'études	--	43.725.000
Documentation et sensibilisation	--	20.000.000
Assistance technique	3.150.000	90.000.000
BUDGET D'EQUIPEMENT:	7.495.000	161.549.000
Matériel informatique	2.390.000	9.780.000
Mobilier de bureau	3.905.000	18.469.000
Achat mobylette	1.200.000	63.300.000
Construction siège	--	70.000.000
Total	86.266.946	464.774.000

Dans ce tableau, le paiement des loyers est le seul poste réglé sur le crédit GEEP (aucune information n'est disponible relative à la construction du siège du Collège)

Le paiement des indemnités pour la période juillet 2001 à décembre 2001, d'un montant de 18.900.000 FCFA, a été effectué par le Ministère de l'Economie et des Finances en 2001. Le Collège n'avait reçu aucune dotation budgétaire pour l'année 2001.

Dès la mise en place du budget 2002 du Collège, un remboursement au profit du Ministère de l'Economie et des Finances a du alors se faire, d'où le poste « Régularisation indemnités exercice 2001 ».

Le personnel permanent du CCSRP comprend une Assistante de Direction, deux coursiers, deux chauffeurs et deux gardiens. La masse salariale pour l'ensemble de ce personnel a été de 2.821.717 FCFA en 2002.

Le Collège a eu recours à deux « spécialistes » tchadiens de passation de marché et d'analyse des dossiers d'appel d'offre, respectivement, au cours du premier trimestre 2002. Ces derniers devaient émettre des avis techniques permettant aux membres de bien apprécier les dossiers soumis dans le cadre de l'utilisation du reliquat du bonus pétrolier. Cette assistance technique a coûté 3.150.000 FCFA.

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 7.495.000 FCFA. Le Collège s'est vu dans l'obligation d'acheter un ordinateur, des mobiliers de bureau et une mobylette pour les coursiers afin de s'installer.

(ii) Adoption du budget 2003

Le budget du CCSRP pour 2003 a été adopté à la fin du mois d'août 2002 (voir Tableau 2, ci-dessous). Le montant global se chiffre à 380.042.000 FCFA dont 131.070.000 FCFA provenant du budget de l'Etat et le reliquat du Projet GEEP.

Comparativement à 2002 (montant global de 464.774.000 FCFA), le budget du Collège est en baisse et cela s'explique par le fait que des investissements importants ont déjà été réalisés. En 2003, un complément sera fait pour compléter ce qui manque afin que le Collège puisse fonctionner dans de bonnes conditions.

La partie Fonctionnement, cependant, est en hausse, du fait que les activités du Collège se développent. Ainsi, la rubrique Missions de contrôle a plus que doublé pour des raisons évidentes alors que le poste Formation et Voyages d'études des membres passe à 60 millions de FCFA par rapport à 43,725 millions de FCFA en 2002.

Les membres ont l'intention de visiter un certain nombre de pays producteurs de pétrole l'année prochaine afin de tirer profit de leurs expériences respectives.

**Tableau 2: Budget du CCSRP en 2003
(en FCFA)**

Postes de dépense	Budget 2002	Budget 2003	Financement Etat	Financement GEEP
Dépenses Courantes:	303.225.000	336.470.000	131.070.000	205.400.000
1. Indemnités membres	37.800.000	37.800.000	37.800.000	--
2. Régularisation indemnités	18.900.000	--	--	--
3. Personnel d'appui	22.320.000	26.120.000	26.120.000	--
4. Fonctionnement	70.480.000	112.550.000	47.150.000	65.400.000
5. Formation et voyages d'études	43.725.000	60.000.000	20.000.000	40.000.000
6. Documentation et sensibilisation	20.000.000	30.000.000	--	30.000.000
7. Assistance technique	90.000.000	70.000.000	--	70.000.000
Dépenses d'équipement:	161.549.000	43.572.000	--	43.572.000
1. Matériel informatique	9.780.000	6.140.000	--	6.140.000
2. Mobilier de bureau	18.469.000	7.332.000	--	7.332.000
3. Moyens roulants	63.300.000	30.100.000	--	30.100.000
4. Construction siège	70.000.000	--	--	--
Total	464.774.000	380.042.000	131.070.000	248.972.000

III. RENCONTRES DU COLLEGE EN 2002

Le Collège a eu, au cours de l'année 2002, de nombreuses rencontres avec les partenaires du développement du TCHAD et le Gouvernement.

(i) Réunions avec le Chef du Gouvernement et le Chef de l'Etat

Le Collège a rencontré, le 30 août 2002, le Premier Ministre, M. Haroun KABADI. Cette rencontre a permis au CCSRP de présenter au Premier Ministre son Rapport Annuel 2001 et de lui exposer les difficultés auxquelles le Collège est soumis dans le cadre de ses activités.

Il a été relevé au cours de cette rencontre que le Gouvernement doit tout faire pour soutenir le Collège et l'aider à faire son travail en toute indépendance.

Le Premier Ministre a aussi attiré l'attention du Collège sur la nécessité de réfléchir sur les secteurs prioritaires retenus dans la loi et qui n'incluent pas certains domaines qu'il juge importants comme la jeunesse et le sport.

Les membres ont rappelé au Premier Ministre qu'il s'agirait alors de la remise en cause de certaines dispositions de la loi n° 001/PR/99, ce qui, de toute évidence, n'est pas du ressort du CCSRP.

Une séance de travail a ensuite eu lieu entre le Président de la République et les membres du CCSRP le 19 septembre 2002. Il était question de remettre officiellement au Chef de l'Etat le Rapport Annuel d'activités 2001 du Collège.

Cette rencontre capitale a permis au Chef de l'Etat de rappeler l'importance que le pays accorde au Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières.

Le Président de la République a profité de l'occasion pour donner des conseils aux membres. Il a, par ailleurs, beaucoup insisté sur la transparence qui doit guider les activités du Collège. Le Président de la République a indiqué qu'il serait judicieux de revoir les secteurs prioritaires contenus dans la loi n° 001/PR/99, portant gestion des revenus pétroliers. Selon lui, certains domaines importants en sont exclus.

A cet effet, le Gouvernement pourrait prendre, le moment venu, les dispositions nécessaires pour une mise à jour de cette loi. Le Président a informé le Collège que désormais, le contact entre la Présidence de la République et le CCSRP se fera par le biais du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence.

Le Chef de l'Etat a indiqué aux membres qu'il ne fallait pas que le Collège freine les activités du Gouvernement et qu'il était nécessaire qu'une large collaboration s'installe avec les pouvoirs publics.

(ii) Rencontre avec les partenaires du développement du Tchad

Une réunion a eu lieu avec le nouveau Directeur Général d'ESSO-TCHAD, M. R. W. Royal, le 24 juillet 2002. Ce fut une première prise de contact qui a permis au CCSRP et à ESSO de réaffirmer leur volonté de collaborer dans le cadre du projet pétrole.

C'est à cette occasion que le Collège a sollicité et obtenu l'accord d'ESSO pour une visite sur le site pétrolier de Doba et celui de Kribi. ESSO a promis à partir de ce jour de faire parvenir ses rapports périodiques au CCSRP pour information.

La visite sur le site pétrolier s'est déroulée le 21 août 2002. Une délégation composée de sept membres du Collège avec à sa tête le Président, fut alors chaleureusement accueillie par les responsables d'ESSO. Cette visite a permis aux membres du Collège de bien apprécier les avancées de la pose du pipeline entre Komé et Kribi et de mieux cerner les contours de la production pétrolière au Tchad.

Le Collège a rencontré le nouveau Directeur des opérations de la Banque Mondiale pour les pays de la CEMAC, M. ALI KADRE le 11 septembre 2002. Le Président du Collège a alors attiré l'attention de son hôte sur les lenteurs avec lesquelles les décaissements des fonds du crédit GEEP s'effectuent. Celui-ci s'est beaucoup étonné de cette situation et a promis de faire le nécessaire pour y remédier.

La série de rencontres s'est poursuivie avec la visite d'une organisation non-gouvernementale (ONG) basée aux Etats Unis, le Catholic Relief Services le 30 septembre 2002.

Conduite par M. Ian Gary, Chef de Mission, cette ONG effectuait une tournée d'étude sur les questions pétrolières dans les pays du Golfe de Guinée.

La Vice-Présidente du Collège a expliqué le mode d'intervention et le fonctionnement du Collège en soulignant les difficultés auxquelles il se heurte ainsi que les défis qu'il est appelé à relever.

Les membres de la délégation visiteuse ont exprimé leur satisfaction sur cette rencontre et ont promis de faire parvenir une copie de leur rapport au Collège.

Finalement, un Conseiller senior du Département américain du Trésor en visite à N'Djamena, M. DAVID NUMMY s'est entretenu avec le CCSRP sur l'éventualité de continuer ou pas d'utiliser les services de M. Tawfik RAMTOOLAH, Conseiller mis à la disposition du Collège par les Etats Unis.

Les membres ont tous salué l'initiative des USA mais ont déploré la situation de M. Tawfik qui est à la fois Conseiller du Collège et qui a également des attributions au Ministère de l'Economie et des Finances. Ils ont souhaité voir M. Tawfik se consacrer à temps plein au CCSRP.

Lors de la réunion annuelle du FMI et de la Banque Mondiale tenue à Washington en septembre 2002, le Président du Collège a eu des entretiens avec le staff de ces institutions.

Une rencontre a également eu lieu avec le Président de la Banque Mondiale, au cours de laquelle le Président du Collège a fait le point sur l'état d'avancement du Collège.

Une équipe de journalistes venant des Etats-Unis, le *Los Angeles Times*, a rendu visite au Collège dans le cadre d'une mission d'information sur le projet pétrolier de Doba effectuée au Tchad et au Cameroun. Ils entendaient préparer une série d'articles à être publiés vers le mois de mars 2003 et éventuellement une émission télévisée pour le compte d'une chaîne nationale.

Les journalistes ont longuement interviewé le Président et le Rapporteur Général. Divers sujets ont été abordés, parmi lesquels, l'indépendance du Collège, les moyens d'action, les relations avec la Banque Mondiale et le poids de la société civile.

IV. EXECUTION DU RELIQUAT DU BONUS PETROLIER

(i) Origine du bonus pétrolier

Le 25 avril 2000, le Gouvernement du Tchad reçoit un « bonus » de 25 millions de dollars (17 milliards de FCFA) du nouveau consortium pétrolier (Chevron et Petronas) au titre de concessions fiscales que les deux compagnies précédentes (Elf et Shell) avaient obtenues. Ces avantages fiscaux avaient été obtenus à la suite d'investissements importants entrepris par Elf et Shell et dont les deux nouveaux membres allaient bénéficier.

Ce bonus a connu bien des péripéties depuis sa mise en place. En juin 2000, une décision fut prise par les plus hautes autorités de la République selon laquelle, l'utilisation du bonus se fera sous le contrôle du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP ou Collège, ci-après).

Cependant, à la suite de dépenses entreprises dans des domaines considérés comme non prioritaires, le bonus, plus précisément ce qu'il en restait (7,240 milliards de FCFA), fut verrouillé en attendant la mise en place effective du Collège. Celui-ci était alors chargé du contrôle de la gestion de ce reliquat.

(ii) Le bonus pétrolier et l'IPPTE

Le bonus fut assimilé, dans un premier temps, aux ressources de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) pour constituer un « Fonds de Pauvreté Virtuel ». Il fit ensuite l'objet d'une première ventilation sectorielle dans le cadre des accords entre le Gouvernement et les bailleurs (voir tableau 1, ci-dessous).

Tableau 1. Utilisation du Fonds Pauvreté virtuel en 2001
(en millions de Francs CFA)

Gouvernance	470
Ministère de la Justice	900
Cour Suprême	410
Conseil Constitutionnel	365
Inspection Générale des Finances	380
Direction Générale des Marchés Publics	415
Ministère de l'Education Nationale	2 590
Complément de traitement aux 1.500 enseignants communautaires	540
Recrutement de 400 instituteurs/trices	180
Recrutement de 400 enseignants du secondaire	350
Achat d'environ 3 500 pupitres scolaires	253

Achat de manuels et matériels pédagogiques	457
Renforcement des services statistiques	70
Formation	180
Supervision des inspections décentralisées	100
Véhicules et matériel pour inspections décentralisées	100
Construction d'environ 50 classes primaires	360
Ministère de la Santé Publique	732
Recrutement du personnel sanitaire	492
Fournitures médicales, en particulier pour traiter les MST	400
Formation	150
Construction/réhabilitation de centres de santé	750
Acquisition d'ambulances et autres véhicules	350
Matériel médical, en particulier pour la chaîne du froid des vaccins	600
Ministère des Affaires Sociales	910
Recrutement des travailleurs sociaux qui seront postés dans les centres de santé	140
Formation	290
Matériel d'information et d'éducation sur le VIH/SIDA	270
Construction/réhabilitation et équipement des Centres Sociaux	210
Ministère des Travaux publics	2 020
Entretien périodique du réseau routier permanent	1 300
Construction d'ouvrages (ponts, etc.)	560
Matériel de surveillance	160
Ministère de l'Agriculture	1 795
Renforcement des capacités locales de production et réparation de matériel agricole	425
Ligne de crédit aux institutions de micro financement pour le matériel agricole	1 260
Formation des petits exploitants agricoles à la micro finance	110
Ministère de l'Elevage	1 250
Réalisation de quelques 75 points d'eau	1 160
Formation des éleveurs à l'entretien des points d'eau	90
Ministère de l'Environnement	1 173
Matériel de recherche et d'exploration pour puits villageois	150
Construction de puits villageois	900
Formation des communautés villageoises à la maintenance des puits	123
Total	14 940
Financé sur les ressources de l'initiative PPTE	8 740
Financé par le solde de la prime de signature	6 200

L'exécution du bonus devait démarrer en 2001 sur la base de cette répartition. Or, par suite des lenteurs administratives, il n'y eut aucun engagement sur le bonus de la part des Ministères bénéficiaires et l'intégralité du montant fut reportée sur l'exercice budgétaire 2002.

Le Collège décida de prendre le devant en 2002 afin d'éviter que la même situation ne se répète. Il prit l'initiative de convoquer une réunion le 15 juillet 2002 avec les Directeurs Généraux des Ministères concernés, en présence d'un Représentant de la Présidence de la République, du Directeur Général du Ministère de l'Economie et des Finances, celui des Marchés Publics et du Directeur du Contrôle Financier et de l'Engagement pour les informer du suivi de l'exécution du bonus par le Collège et pour les inviter à soumettre leurs projets dans le cadre de la ventilation décidée.

Au cours de la réunion, les postes de dépenses et les sites des projets furent arrêtés et entérinés par les responsables des Ministères (voir tableau 2, ci-dessous). L'exécution démarra donc relativement tard au cours de l'année 2002 sur la base de la ventilation décidée.

**Tableau 2 : Répartition du
Bonus Pétrolier**

(en FCFA)

ADMINISTRATIONS	Montant
------------------------	----------------

GOUVERNANCE	
Inspection Générale des Finances	100.000.000
S/total 1	100.000.000
EDUCATION	
Achat de pupitres scolaires	
Achat de manuels et matériels pédagogiques pour l'enseignement élémentaire et secondaire	175.000.000
Construction de 10 salles de classe pour un Collège d'Enseignement Général à Abéché	180.000.000
Extension du Lycée de Bol (5 salles de classe et 1 laboratoire)	200.000.000
Extension de l'école primaire de Bahäï (06) salles de classe	150.000.000
Extension de l'école primaire de Moundou (10) salles de classe	100.000.000
	141.000.000
S/total 2	
SANTE	946.000.000
Construction et équipement de centres de santé dont :	
1. Arbouchatack (Dababa)	750.000.000
2. Kerfi (Ouaddaï)	
3. Tchanwan (Logone Occidental)	
4. Logone Gana (Hadjer Lamis)	
5. Dissing (Mayo Boneye)	
6. Miltou (Hadjer Lamis)	
7. Biéré (Ouaddaï)	
Matériel médical, en particulier pour la chaîne du froid des vaccins	83.000.000
S/total 3	833.000.000
AFFAIRES SOCIALES	
Construction de centres sociaux	
Centre social de Biltine (Abtaboye)	50.000.000
Centre social de Doba	90.000.000
Réhabilitation des centres sociaux	
Centre social de Bol	
Centre social de Laiï	34.000.000
Centre d'Accueil d'Encadrement et placement familial de N'Djamena	20.000.000

	10.000.000
S/total construction et équipement des centres sociaux	
	204.000.000
Equipement de centres sociaux	
Equipement de supervision des centres sociaux en engins à 2 roues	16.000.000
Divers équipements des centres sociaux	184.000.000
S/total équipements	
	200.000.000
S/total 4	
	404.000.000
TRAVAUX PUBLICS	
Entretien périodique du tronçon routier Kélo-Pala-Léré	
Matériel de surveillance	1.330.000.000
	77.000.000
S/total 5	
	1.407.000.000
AGRICULTURE	
Acquisition de matériels agricoles :	
Charrues BP4	
Houes occidentales	200.450.000
Charrettes bovines	60.036.000
Charrettes équines	56.814.000
Semoirs Super-Echo	29.700.000
	60.000.000
S/total 6	
	407.000.000
ENVIRONNEMENT ET EAU	
Construction adduction d'eau potable à Aboudéa	
Construction adduction d'eau potable à Doum-Doum	500.000.000
Construction d'une station de pompage solaire à Kalaït	220.000.000
Construction de 7 puits villageois dans l'Ennedi	100.000.000
Réhabilitation de 10 pompes manuelles à Yamodo (Goré)	150.000.000
Construction de 5 puits villageois dans le Kanem et le Borkou	30.000.000
Aménagement et mise en valeur du barrage de Kari Yari	90.000.000
Encadrement pour l'entretien des ouvrages hydrauliques	150.000.000
Etudes et contrôle des travaux	50.000.000

		80.000.000
S/total 7		1.370.000.000
ELEVAGE		
Construction des puits pastoraux		
Tronga (Biltine)	1	350.000.000
Mardibé (Ennedi)	1	
Bologue (Guera)	1	
Sogo/berdoba (Ennedi)	2	
Wadi Hachim (Biltine)	1	
Wadi Todi (Biltine)	1	
Zone d'Arada	2	
Canton Mimi	5	
Construction d'autres ouvrages d'hydraulique pastorale		423.000.000
S/total 8		773.000.000
ONASA		
Achat céréales		
S/total 9		1.000.000.000
		1.000.000.000
TOTAL GENERAL		7.240.000.000

(iii) Les problèmes de l'exécution du bonus en 2002

Au cours de l'exercice budgétaire, une grande confusion s'installa entre l'exécution du reliquat du bonus et celle de l'IPPTE, les deux faisant partie de ce qui était appelé « budget additionnel ». La loi de finances 2002 n'avait pas établi la différence entre ces deux sources de financement dans la présentation des projets, ce qui eut pour conséquence la non-prise en compte de certains dossiers qui auraient dû pourtant l'être.

Ainsi, par exemple, le Ministère de l'Action Sociale (MAS) après avoir passé un appel d'offre en bonne et due forme, attribue un marché sur la base de la répartition arrêtée (Equipement des Centres Sociaux). A fin-décembre 2002, le sort du dossier semble être des

plus incertains, selon des informations communiquées au Ministère de l'Action Sociale (MAS) par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Ministère de la Santé, toujours sur la base des projets arrêtés, prépare un appel d'offre le 7 août et le dépouillement a lieu le 29 août. Le marché est alors attribué le 11 novembre et il est mis dans le circuit de signatures le 10 décembre. A la fin de l'exercice budgétaire, le Ministère de la Santé ne savait toujours pas le sort qui sera réservé à ce marché.

Il semblerait que certains Ministères ont été mis au courant relativement tard de l'existence du bonus et du contrôle de son exécution par le Collège. En effet, comme indiqué ci-dessus, la réunion avec les Directeurs Généraux n'a eu lieu que le 15 juillet 2002. Entre temps, certains Ministères (Education, Affaires Sociales, par exemple) avaient déjà procédé à l'engagement sur certaines lignes du budget additionnel.

Les agents de la Direction du Contrôle Financier et de l'Engagement (DCFE) n'ayant pas été informés de la différence entre l'IPTE et le bonus, ont pu procéder à ces engagements indistinctement sur l'une ou l'autre source de financement. Pour eux, les deux étaient strictement les mêmes.

Le Ministère de l'Economie et des Finances a dû finalement faire parvenir une communication à tous les Directeurs Généraux (DG) le 16 novembre 2002 pour clarifier les choses.

Il est évident qu'une meilleure coordination devra être mise en place afin d'éviter la même confusion pour l'exercice budgétaire 2003. Toutes les parties concernées (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministères des secteurs prioritaires, Collège) semblent avoir tiré les enseignements nécessaires de cette situation.

(iv) Procédures de passation de marchés

Par ailleurs, il est bien connu que la préparation des dossiers d'appel d'offre et les procédures de passation et d'exécution des marchés (réunion de la Commission d'Appel à la Concurrence et de celle de la Sous-Commission Technique, établissement des procès-verbaux d'attributions, signatures des marchés, ordre de démarrage, paiement de l'avance de démarrage et ainsi de suite) peuvent prendre facilement plusieurs mois. Des exemples notables peuvent être cités à cet égard.

Le Ministère de l'Agriculture lance un appel d'offre le 5 novembre et l'ouverture des plis fut effectuée le 27 novembre. La Commission d'Appel à la Concurrence (CAC) s'est réunie déjà deux fois sans que le marché ait été attribué, la Sous-Commission Technique, en charge d'examiner les offres, n'ayant, semble-t-il, pas respecté les instructions de la CAC. Une troisième réunion est prévue début janvier 2003.

Un marché est attribué pour le Ministère de l'Action Sociale le 24 octobre mais le procès-verbal d'attribution n'est pas encore établi à la date du 18 décembre.

Un marché d'acquisition de céréales est attribué le 10 décembre et le 17 décembre, l'ONASA attendait toujours le procès-verbal d'attribution.

Pour toutes ces raisons, une fois encore, on s'achemine vers un report du montant pratiquement intégral du bonus, en dépit de tous les efforts entrepris par le Collège.

Ce qui est encore plus grave, c'est qu'aucun report du bonus n'a été prévu dans la loi de finances 2003. Il faudra donc attendre une loi de finances rectificative, certainement pas avant le mois d'avril, au plus tôt, pour repositionner les montants non engagés (comptablement) du bonus.

Dans la partie qui suit, les dossiers sont présentés avec plus de détails et les contributions respectives du Collège soulignées. En réalité, la participation du CCSRP va bien au-delà de ce dont il est fait mention ici.

(v) Etat d'avancement des dossiers du bonus

v.1 Ministère des Travaux Publics

Dotation allouée : **1.407.000.000 FCFA** pour l'Entretien routier et l'Achat de matériels de surveillance.

Il s'agit ici de travaux d'entretien sur l'axe Pala-Kélo-Léré, pour lesquels le marché a déjà été signé (d'un montant de 1.278.195.665 FCFA). Les premiers règlements sont prévus d'intervenir en décembre 2002 (voir paragraphe ci-après) et la fin des travaux pour mars 2003.

Un second marché pour le contrôle de ces travaux d'entretien (montant arrêté: 42.560.584 FCFA) a été déposé au bureau du Secrétaire Général du Gouvernement pour y recueillir les signatures nécessaires mais, en attendant, et vue l'urgence, l'ordre de démarrage de contrôle des travaux a déjà été donné par le Directeur des Routes.

Un bureau avait été retenu pour ces contrôles mais, entre temps, il a été suspendu pour manquements dans le cadre d'un autre marché. Finalement le soumissionnaire, arrivé en deuxième position, a été retenu en dépit du fait qu'il n'avait pas également été à la hauteur dans une situation similaire. Ce second marché devrait être exécuté fin mars 2003.

Contribution du CCSRP: Le Ministère des Travaux Publics a soumis au Collège pour approbation un premier décompte du marché d'entretien (comme mentionné dans le paragraphe ci-dessus), pour un montant de **234.915.252 FCFA**. Ces dépenses doivent servir à payer six véhicules achetés dans le cadre de cette réfection de routes.

Le Collège a mis beaucoup de temps pour l'étude de ce dossier mais s'est vu finalement dans l'obligation de marquer son accord pour ce décompte après des débats houleux entre ses membres. En effet, le marché avait été signé par toutes les parties concernées, conformément au Code des Marchés, et le dossier d'appel d'offre (DAO) faisait

bien ressortir l'achat de ces véhicules. Le DAO avait été préalablement soumis au Collège et approuvé par lui.

Le Collège a déploré tout de même que :

- des véhicules qui seront mis à la disposition de l'Administration par l'entreprise bénéficiaire fassent partie intégrante d'un marché de réfection de routes
- de leur nombre élevé (six véhicules pour une réfection d'à peine 220 kilomètres de routes)
- de leurs prix excessifs en comparaison avec les prix courants du marché et
- du fait que plusieurs d'entre eux affichaient un kilométrage élevé (jusqu'à 4000 km pour certains) alors qu'ils étaient supposés être neufs.

Néanmoins, le Collège reconnaît qu'il existe un problème réel de moyens de contrôle pour assurer le suivi des projets par les Ministères (voir ci-dessous). A cet effet, l'attention du Ministère des Finances a été attirée sur le fait que, dorénavant, une ligne « Contrôle » sera prévue pour faire face à ces dépenses pour autant qu'elles fassent l'objet d'un appel d'offre ouvert.

v.2 Elevage

Dotation allouée : **943.000.000 FCFA** pour la construction/réhabilitation de puits pastoraux en divers endroits du territoire national.

Les marchés ont été repartis en quatre lots sur une base géographique. L'appel d'offre a été lancé le 15 octobre et le dépouillement eut lieu le 26 novembre 2002. La Sous Commission Technique (SCT) a démarré ses travaux d'évaluation des offres le 4 décembre et la Commission d'Appel à la Concurrence (CAC) devait se réunir le 26 décembre 2002 pour discuter de ses recommandations. La Commission d'Appel à la Concurrence (CAC), cependant, n'a pas pu délibérer, faute de quorum. Une réunion est prévue le 8 janvier 2003.

Les travaux sont prévus de durer jusqu'en juin 2003 pour certains lots et août 2003 pour le reste.

Contribution du CCSRP : Un problème de compétences entre le Ministère de l'Elevage et celui de l'Environnement et de l'Eau (MEE) a été posé au CCSRP. Le MEE indique qu'il est mieux habilité à effectuer des travaux de forage de puits et que c'est lui qui devait gérer cette ligne budgétaire. Le Ministère de l'Elevage, tout en reconnaissant les compétences techniques du MEE, souligne que c'est lui qui est à même de connaître les endroits précis où les puits doivent être construits.

Le Collège n'a pas voulu s'immiscer dans ce différend et a demandé, au contraire, aux deux Ministères de travailler en étroite collaboration afin que les puits soient non seulement construits en des endroits judicieux mais aussi selon des méthodes techniques modernes.

Le Collège reconnaît toutefois que cette question de compétence mériterait d'être débattue par les autorités compétentes.

v.3 Agriculture

Dotation allouée : **407.000.000 FCFA** pour l'acquisition de matériels agricoles (charrues, houes, charrettes et semoirs).

L'appel d'offre a été lancé le 5 novembre 2002 et le dépouillement effectué le 27 novembre. La Sous Commission Technique (SCT) s'est réunie et a déposé son rapport le 13 décembre 2002. Cependant, lors de la réunion prévue pour l'examen du rapport, la Commission d'Appel à la Concurrence (CAC) a demandé la réintégration d'un soumissionnaire écarté pour ne pas avoir rempli toutes les conditions nécessaires. Il a alors été demandé un nouveau rapport de la Sous Commission Technique (SCT).

La Commission d'Appel à la Concurrence (CAC) s'est réunie à nouveau le 31 décembre et a refusé d'adopter le deuxième rapport que venait de préparer la Sous Commission Technique (SCT) car, semble-t-il, ses recommandations n'avaient pas été prises en compte et la grille de notation avait été modifiée.

Il a été demandé alors à la Sous Commission Technique (SCT) de préparer un troisième rapport qui doit être déposé début janvier. Il est prévu que le marché sera attribué à la mi-janvier 2003 et tout le matériel réceptionné d'ici fin mars 2003.

Tout le matériel acheté par le Ministère sera confié à l'Office National de Développement Rural (ONDR) pour la revente aux opérateurs à un prix et aux sites devant être décidés par le Ministère de l'Agriculture. Les recettes perçues alimenteront un fonds de roulement pour permettre à l'opération de se pérenniser dans le temps et dans l'espace.

Une campagne devait avoir démarré afin de sensibiliser les opérateurs. A cet effet, un montant de 800 millions de FCFA a été engagé depuis plusieurs mois sur l'IPTE afin de financer cette campagne ainsi qu'un atelier de sensibilisation et un programme de micro finance.

Des lignes de crédit seront accordées aux institutions spécialisées au niveau de la microfinance et elles, à leur tour, accorderont des facilités aux agriculteurs pour leur permettre d'acquérir ces équipements agricoles.

Le règlement reste bloqué au Trésor en dépit des efforts entrepris par le Ministère. L'absence de sensibilisation des opérateurs risque de compromettre sérieusement la revente du matériel acheté sur le reliquat du bonus et même leur réception à temps sur les sites.

Contribution du CCSRP : Le Ministère avait eu une dérogation pour un appel d'offre restreint concernant l'acquisition du matériel agricole pour des raisons de délai. Or, le Collège a marqué son désaccord sur cette décision et a demandé à ce que, l'appel d'offre soit, au contraire ouvert. L'avis du Collège fut favorablement accueilli et exécuté.

Par ailleurs, le Collège a attiré l'attention du Ministère sur la gestion du fonds de roulement découlant de la vente du matériel. Il se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur ce fonds.

v.4 ONASA

Dotation allouée : **1 milliard de FCFA** pour l'acquisition de céréales.

L'appel d'offre fut lancé le 8 novembre, le dépouillement eut lieu le 21 novembre et l'attribution le 10 décembre 2002. Cependant, à cause des lenteurs administratives, le Procès Verbal d'attribution n'avait toujours pas été finalisé à fin-décembre.

Il est prévu que le marché sera préparé et soumis à la signature dès l'établissement du Procès Verbal et la réception des céréales complétée fin février 2003.

Les céréales seront vendues à des prix subventionnés dans différents points de vente du territoire national selon les décisions prises par le Comité d'Action et de Sécurité Alimentaire. Les recettes perçues serviront à alimenter le fonds de roulement du Fonds de Sécurité Alimentaire.

L'ONASA a récemment acheté 18.500 tonnes de céréales pour un montant de 4,6 milliards FCFA financées sur fonds IPTE. Ces céréales sont entrain d'être vendues. Il est prévu d'en acheter 3.300 tonnes, en fonction des points de ventes subséquents, sur le montant prévu par le bonus.

Les achats de céréales sont justifiés dans la mesure où la production céréalière, en 2002, accuse un déficit de 242.000 tonnes, ce qui entraîne une situation de précarité alimentaire aiguë dans certaines zones du pays.

Contribution du CCSRP : Le Collège avait rejeté ce dossier de l'ONASA, le premier à lui être soumis déjà, à la fin de 2001. Il continue de susciter beaucoup de réserves de la part du Collège. Ainsi, suite à l'ouverture des plis, le Collège a attiré l'attention de l'ONASA sur les prix de céréales proposés qui semblent s'écarter de ceux pratiqués sur le marché de N'Djamena (par exemple, de 25.000 FCFA à 35.000 FCFA pour le pénicillaire qui coûte 17.000 FCFA).

D'autre part, les prix des céréales pouvant aller du simple au double, voire plus, en fonction de leur nature (sorgho, pénicillaire...), il convient donc de préciser de quoi il s'agit dans le DAO (ce qui n'était pas le cas dans le dossier présenté). Finalement, il n'est pas non plus acceptable que les prix de cession dans le cadre de ce marché puissent s'écarter des prix courants en fonction des endroits, quelles qu'en soient les raisons (par exemple, les prix entre Am-Timan et N'Djamena).

Le Collège entend poursuivre la discussion sur tous ces points avec les responsables de l'ONASA afin de mieux cerner les contours de ce dossier.

v.5 Affaires Sociales

Dotation allouée : **404.000.000 FCFA** pour la construction, la réhabilitation et l'équipement des centres sociaux.

Un appel d'offre fut lancé en août 2002 pour équiper 28 Centres Sociaux dans la capitale et en provinces. Le dépouillement eut lieu le 20 septembre et l'attribution le 24 octobre. Cependant, à la date du 18 décembre, le procès verbal d'attribution n'avait toujours pas été établi pour des raisons administratives. Le Ministère déplore cette lenteur qui est fort préjudiciable à l'exécution de cette dépense.

Le Ministère prévoit maintenant de lancer incessamment un appel d'offre pour la construction de centres sociaux types à Biltine et à Doba pour un montant total prévu d'environ 173 millions de FCFA.

A cet effet, un plan type a été préparé par un architecte et le coût estimé à 86.721.000 FCFA par centre. Les centres sociaux seront construits selon ce modèle et il restera de voir si les appels d'offres peuvent éventuellement entraîner un coût inférieur.

Le Ministère proposera au Collège l'utilisation du reliquat éventuel de 31 millions de FCFA.

Dès la finalisation du procès verbal d'attribution, le marché sera soumis à la signature. Il est prévu que l'exécution sera terminée fin janvier 2003.

Contribution du CCSRP : Comme dans le cas du Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Affaires Sociales entendait procéder à un appel d'offre restreint pour la construction du Centre Social de Biltine et de celui de Doba. Le Collège a cependant fortement « conseillé » à ce que l'appel d'offre soit ouvert et cela fut respecté.

v.6 Hydraulique

Dotation allouée : **1.370.000.000 FCFA** pour la construction et l'adduction d'eau potable (AEP) en différents endroits du territoire national, la construction d'une station de pompage à Kalaït, la réhabilitation de pompes manuelles, l'aménagement et la mise en valeur du barrage de Kari Yari.

Un appel d'offres pour cinq lots a été lancé le 10 octobre 2002 et le dépouillement fut effectué le 25 novembre. La Sous Commission Technique (SCT) a remis son rapport le 16 décembre et la Commission d'Appel à la Concurrence (CAC) a attribué les marchés le 17 décembre 2002 (sauf pour Kalaït, voir ci-dessous).

Il s'agit des marchés suivants :

- Adduction d'Eau Potable (AEP) à Aboudeïa ;
- AEP à Doum-doum ;
- Construction de puits dans l'Ennedi ;
- Construction de puits dans le Kanem et le Borkou,
- Travaux de forages de reconnaissance et Réhabilitation de pompes à Goré.

Concernant la construction d'une station de pompage solaire à Kalaït, prévue dans la répartition initiale, le Président de la République a, semble-t-il, demandé à ce qu'il soit substitué par la construction d'un mini barrage.

L'appel d'offre qui était déjà en cours a été annulé. Il faut maintenant procéder à une étude de faisabilité avant l'exécution des travaux de construction du mini-barrage. Les travaux devaient être terminés d'ici la fin mai 2003.

Il convient de souligner que certains des marchés attribués sont en dépassement par rapport aux dotations alors que c'est le contraire pour d'autres. Ainsi l'AEP d'Aboudeïa est attribué pour 478.026.983 FCFA contre une dotation de 500.000.000 FCFA et celle de Doum-Doum pour 201.529.043 FCFA contre une dotation de 220.000.000 FCFA.

Par contre, la construction de 7 puits dans l'Ennedi est attribuée pour 370.814.100 FCFA alors que la dotation n'est que de 150.000.000 FCFA. De la même manière, la construction de puits dans le Kanem l'a été à hauteur de 173.030.000 FCFA alors que la dotation est de 90.000.000 FCFA.

Ces dépassements s'expliquent par la nécessité de procéder à des forages de reconnaissance avant d'entreprendre les constructions de puits. Une solution devra être trouvée soit par le biais de financement conjoint des marchés entre l'IPPTE et le bonus soit en diminuant le nombre de puits à construire.

Il restera maintenant trois postes de dépenses, à savoir :

- l'Aménagement et la mise en valeur du barrage de Kari Yari ;
- l'Encadrement pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et ;
- Etudes et contrôles des travaux.

Concernant le premier poste, il faudrait au préalable, préparer une étude et recruter un « aménagiste ». Or, le Ministère n'a pas les moyens pour le faire.

En effet, la dotation prévue dans la loi de finances rectificative 2002 n'est que de 1,170 milliards contre 1,370 milliards allouée dans la répartition initiale. Les deux derniers postes devraient faire l'objet d'un appel d'offre pour autant que le problème de dotation insuffisante soit réglé.

Contribution du CCSRP : Le Collège a pris acte des demandes de la Direction de l'Hydraulique, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, pour effectuer des changements par rapport à la répartition prévue. Il a cependant souligné la nécessité d'une correspondance écrite comme support à cette demande.

D'autre part, sensibilisé sur le manque de moyens (véhicules, matériel informatique) de contrôle des travaux du Ministère dans le cadre de ces marchés, le Collège a accepté d'y prêter une attention particulière.

Il a cependant souligné la nécessité pour le Ministère de s'assurer que, d'une part, ces équipements soient bien maintenus et, d'autre part, leur utilisation ne soit pas détournée à des fins autres que ce dont ils sont prévues.

v.7 Education

Dotation allouée : **946.000.000 FCFA** pour la construction de salles de classe, l'extension des infrastructures scolaires et l'achat de pupitres et de matériels pédagogiques.

Les appels d'offre furent lancés le 9 octobre 2002 pour les constructions et le 30 octobre pour les pupitres et manuels scolaires. Le dépouillement eut lieu, respectivement, le 7 novembre et fin novembre et l'attribution le 9 décembre et le 19 décembre.

Les marchés de matériels scolaires ont été attribués pour un montant de 732.954.750 FCFA alors que la dotation est de 355.000.000 FCFA et, s'agissant des constructions, le montant du marché est de 474.569.606 FCFA contre une dotation de 591.000.000 FCFA.

Ainsi, le même problème que pour le Ministère de l'Environnement et de l'Eau se pose, à savoir si le complément sera trouvé sur les dotations de l'IPPTE (donc, financement conjoint) ou alors la quantité de matériel réduite d'autant.

Tous les marchés ont été préparés mais le Ministère attend maintenant une clarification de la situation des dotations pour les mettre dans le circuit des signatures.

Contribution du CCSRP : Le Collège a demandé à ce qu'une attention particulière soit prêtée aux prix unitaires des mobiliers scolaires (tables, bancs...) ainsi que ceux des manuels scolaires. Malgré l'insistance du Collège aucune précision n'a pu être donnée sur les prix. Le Collège, bien qu'estimant que les procédures d'attribution des marchés aient été, dans l'ensemble, respectées, s'inquiète des dérapages éventuels du niveau des prix retenus dans ces marchés. Il entend continuer la discussion sur la question avec le Ministère.

v.8 Santé

Dotation allouée : **833.000.000 FCFA** pour la Construction et l'Equipement de 10 Centres de santé et l'achat de matériel médical pour la protection des vaccins.

Comme pour le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, le Ministère de la Santé parle de confusion entre l'IPPTE et le bonus. En effet, il était prévu, initialement deux dotations de 831 millions et 833 millions respectivement au titre de l'IPPTE et du bonus.

Sur cette base, le Ministère a procédé à trois appels d'offres le 7 août 2002 pour la construction de 10 Centres de santé (montant estimé : 650 millions de FCFA), l'équipement des Centres (estimé à 100 millions de FCFA) et l'achat de matériel frigorifique (83 millions de FCFA). Le dépouillement a eu lieu le 29 août et l'attribution le 11 novembre 2002.

Le Ministère est maintenant informé qu'il n'y a qu'une seule dotation de 831 millions de FCFA. Les responsables financiers ont quand même mis les marchés dans le circuit et attendent la réaction du Ministère de l'Economie et des Finances.

Contribution du CCSRP : Le Collège, suite à l'examen du Dossier d'Appel d'Offre de la Santé, a rappelé la nécessité pour que le Ministère obtienne les garanties d'usage concernant l'achat du matériel de la chaîne froid.

L'exigence de cette garantie semblait avoir été laissée de côté dans le Dossier d'Appel d'Offre alors qu'il constituait un élément fondamental dans la protection de ce matériel hautement spécialisé et pour lequel des certificats d'origine doivent obligatoirement être exigés.

v.9 Inspection Générale des Finances

Comme indiqué dans le tableau 2, une dotation de 100 millions de FCFA était prévue, au titre de la bonne gouvernance, en faveur de l'Inspection Générale des Finances (IEF). Cependant, du fait de contraintes de liquidités, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé d'utiliser plutôt ces 100 millions pour la contribution de l'Etat au financement du budget du Collège.

Il faut dire que l'Inspection avait précédemment bénéficié des dotations de l'IPPTE. Ce déblocage de fonds a été extrêmement salutaire pour le Collège dans la mesure où ceci lui a permis de faire face à des dépenses urgentes.

Ceci se passait au moment où le financement de son budget par le projet Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière (financement Banque Mondiale), sur lequel il comptait beaucoup, tardait à venir.

Ce montant de 100 millions a été le seul règlement effectué sur le reliquat du bonus en 2002.

(vi) Observations

L'importante rencontre qui a eu lieu le 15 juillet 2002 a sans aucun doute permis l'avancement des dossiers dont il est question ici. La plupart des marchés ont été signés et une

première dépense a pu être réglée. Mais l'exécution du reliquat du bonus pétrolier n'est pas pour autant satisfaisante, loin s'en faut, au grand regret du CCSRP.

Deux raisons principales expliquent cette contre-performance, à savoir, une confusion entre le bonus et l'IPTE provenant d'un manque de coordination entre les différentes parties concernées (les Directions Générales des Finances et des Ministères concernés, la Direction du Budget, la Direction du Contrôle Financier et de l'Engagement et le Collège) et le circuit relativement long d'exécution de dépenses.

Concernant le premier élément, il faut reconnaître, en faveur des différents services concernés, que c'est bien la première fois qu'ils étaient appelés à travailler en étroite collaboration dans le cadre de procédures nouvelles et d'une institution en train de définir ses modes d'opérations.

Il n'est donc pas très surprenant qu'il y ait eu cette absence de coordination. Mais chacun aura tiré les enseignements nécessaires et il est à espérer que les choses se passeront différemment en 2003.

Les procédures de passation de marché et le fonctionnement interne des institutions y afférentes constituent un second facteur d'explication à cette exécution non-satisfaisante du bonus. Le présent rapport a mis en exergue, à partir de cas précis, la mesure dans laquelle ces procédures freinent l'exécution des dépenses.

Il est souhaitable que des réformes soient entreprises sur plusieurs fronts et quelques recommandations peuvent être avancées ici.

(vii) Recommandations

Le seuil de 10.000.000 FCFA nécessitant la passation d'un marché doit être revu fortement à la hausse. Il est, en effet, inconcevable que pour acquérir un véhicule, par exemple, une administration est obligée de se prêter à une procédure qui peut s'étendre sur plusieurs mois.

Une deuxième piste est représentée par la procédure de report de crédit. Dès que la dernière signature est apposée sur un marché, un engagement juridique naît même si l'engagement comptable n'a pas encore eu lieu.

Le montant intégral de ce marché (ou le reliquat non encore ordonnancé) doit alors faire l'objet d'un report de crédit sur l'exercice budgétaire suivant au cas où l'exécution physique n'est pas achevée au moment de la clôture du budget. Il doit en être de même de tout montant engagé (du budget de l'année en cours) mais non encore ordonnancé.

Il n'est pas normal que des engagements (juridiques) aient lieu sur des lignes budgétaires bien arrêtées, au cours d'une année quelconque et que, par suite de retard dans l'exécution physique d'un projet ou pour toutes autres raisons, il n'y ait aucune procédure pour le prendre en compte en dehors d'une loi de finances rectificative.

Le report de crédit est précisément la procédure qui permet de faire face à de telles situations. Les Ministères dépensiers doivent communiquer à la Direction du Budget, à la veille de la clôture de l'exercice en cours, les montants devant faire l'objet d'un report afin que ce dernier puisse le programmer sur l'exercice suivant.

Il convient également de souligner que l'engagement comptable d'un marché doit se faire, pour le montant intégral, immédiatement après que la dernière signature ait été apposée. Il existe une note circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 9 octobre 2002, à cet effet.

Or, cela n'apparaît pas être le cas en pratique. Dans certaines situations, l'engagement comptable n'a lieu qu'au moment de la liquidation du premier décompte, et ce seulement pour ce dernier montant et non pas pour l'intégralité du marché.

Le marché des Travaux Publics mentionné ci-dessus (Entretien Pala-Kélo-Léré) semble bien être dans cette situation. Aucune trace d'engagement comptable de ce dossier n'existe en dépit du fait qu'il ait été signé en bonne et due forme. Tout ceci ne constitue pas des règles de bonne gestion budgétaire et exacerbe davantage une situation déjà confuse.

La poursuite de l'exécution du bonus en 2003 devra maintenant attendre la mise en place de la loi de finances rectificative, prévue pour avril/mai au plus tôt. En attendant, des réunions sont prévues au début de 2003 entre les Directions Générales (Finances et départements bénéficiaires), la Direction du Contrôle Financier et de l'Engagement et le Collège pour faire un point détaillé sur tous les dossiers.

La situation exacte ne pourra être connue qu'au terme de la série de réunions. Les dotations budgétaires par département seront alors remises dans la loi de finances rectificative 2003 et l'exécution du reliquat du bonus pourra reprendre.

Le recours à des lois de finances rectificatives doit également être évité autant que faire se peut. Il est vrai que la préparation d'un budget, surtout s'agissant d'un pays comme le Tchad, sur le point d'entrer dans l'ère pétrolière, les prévisions de recettes deviennent encore plus difficiles. Tout en reconnaissant cette contrainte, il est souhaitable que le recours à des LFR se passe seulement dans les circonstances exceptionnelles.

V. CONCLUSIONS

L'année 2002 aura été une période de consolidation pour le Collège. D'une part, plusieurs textes relatifs à son organisation et son fonctionnement ont été soit finalisés ou en voie de l'être.

D'autre part, le Collège s'est installé dans un nouveau local loué à cet effet, après avoir utilisé les bureaux de la BEAC. Il n'a pas encore son propre bâtiment mais le local lui permet de continuer d'être opérationnel comme il l'a été depuis l'année 2001.

Le Collège est satisfait de son contrôle de l'exécution du reliquat du bonus pétrolier, qui a représenté une part importante de ses activités au cours de l'année 2002, même s'il reste préoccupé par l'état d'avancement des dossiers. Il se félicite de la bonne collaboration qui s'est instaurée d'une part entre le Collège et le Ministère des Finances et, d'autre part, entre le Collège et les Ministères prioritaires.

Le contrôle de l'exécution du bonus pétrolier est un prélude au véritable travail de contrôle que le Collège doit entreprendre, à partir de 2004, de l'utilisation des revenus pétroliers. Le Collège a compris combien l'établissement d'un dialogue quasi-permanent avec les administrations bénéficiaires était nécessaire pour l'accomplissement de ses missions et entend intensifier ses efforts dans ce sens à l'avenir.

A la limite, l'institution peut jouer un rôle d'arbitre entre les Finances et les administrations bénéficiaires afin que l'exécution se passe dans les meilleures conditions possibles, tout en gardant son indépendance vis-à-vis de toutes les parties concernées.

Le Collège aura certainement besoin de davantage de moyens pour bien accomplir ses missions dans les années à venir. Il espère pouvoir prendre possession de son bâtiment dès l'année 2003, ce qui lui permettra de procéder au renforcement de son staff administratif et technique et de passer à la vitesse supérieure.